

Guide des pièces à fournir

Amy
Antheuil-Portes
Avricourt
Baugy
Beaulieu-Les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-La-Grasse
Braisnes-Sur-Aronde
Cannectancourt
Canny-Sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Cuvilly
Dives
Ecuville
Elincourt-Ste-Marguerite
Evrincourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
Lassigny
Lataule
Mareuil-la-Motte
Margny-sur-Matz
Monchy-Humières
Mortemer
La Neuville-sur-Ressons
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Riquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Déclaration Préalable

Déposez votre demande en ligne



Gratuit, simple et rapide

**Votre mairie reste à votre disposition
pour tout renseignement**

<https://paysdesources.geosphere.fr/guichet-unique>

Vous souhaitez réaliser des travaux chez vous ?

La déclaration préalable vous concerne sûrement !

Une déclaration préalable est obligatoire pour tous les travaux ne relevant pas d'un permis de construire.

Sachez qu'un dossier bien préparé, comportant toutes les pièces obligatoires a plus de chance d'être accepté et délivré rapidement.

Le présent guide vous indique les pièces à fournir selon votre projet et vous propose un exemple de chacune de ces pièces. Il n'a pas de valeur officielle mais nous espérons qu'il pourra vous aider.

Votre commune dispose d'un téléservice qui vous permet de déposer facilement votre demande en ligne, à tout moment et où que vous soyez.

Lorsque votre dossier sera prêt, vous pourrez le déposer sur le site :

Guichet unique des autorisations d'urbanisme

<https://paysdesources.geosphere.fr/guichet-unique>

Lorsque vous déposez un dossier en ligne, c'est votre mairie qui le reçoit. Elle instruira votre demande ou la transmettra au service instructeur, selon la convention qu'elle a signée. Durant toute l'instruction, c'est auprès de votre mairie qu'il conviendra de vous rapprocher pour tout renseignement sur le suivi de votre dossier.

Suivez les étapes ci-après afin de mettre toutes les chances de votre côté pour obtenir l'autorisation de commencer vos travaux.

Consultez les règlements en vigueur sur votre commune

La déclaration préalable permet à l'administration de vérifier que votre projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur sur votre terrain : Plan Local d'Urbanisme (PLU), carte communale, règlement de lotissement, Plans de Prévention des Risques (PPR), etc.

Vous pouvez vous renseigner sur les règles à respecter en mairie ou à partir de la page d'accueil du Guichet Unique en cliquant sur l'onglet : « Règlements d'urbanisme ».

Guichet Unique

Règlements d'urbanisme

Quel dossier pour mon projet ?

Renseignez-vous sur le dossier à déposer

Pour vérifier que vos travaux relèvent bien de la déclaration préalable, rendez-vous à la page d'accueil du Guichet Unique et cliquez sur l'onglet : « Quel dossier pour mon projet ? ».

Guichet Unique

Règlements d'urbanisme

Quel dossier pour mon projet ?

Déterminez les pièces à fournir selon votre projet

Les pièces à joindre varient selon votre projet :

	Pièces à joindre
Dans tous les cas	DP 1
Si votre projet porte sur des constructions ou une clôture	DP 1 DP 2 DP 3 DP 4 DP 5
Si votre projet crée ou modifie une construction visible depuis l'espace public	DP 1 DP 2 DP 3 DP 4 DP 5 DP 6 DP 7 DP 8
Si votre projet se situe dans les abords d'un monument historique	DP 1 DP 2 DP 3 DP 4 DP 5 DP 6 DP 7 DP 8 DP 11

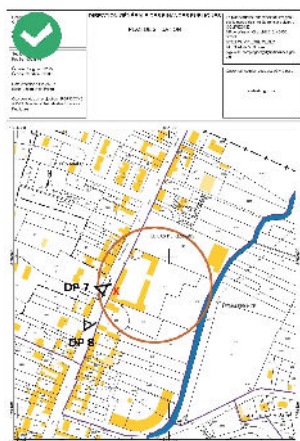
Etablissez les pièces à joindre

Vous trouverez ci-après un exemple de chacune des pièces à fournir.

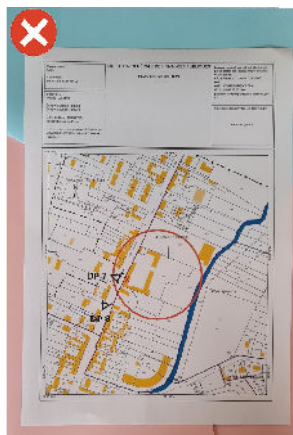
Tous les plans doivent être réalisés à l'échelle : pour un plan à l'échelle 1/50 : 1 cm = 0,50 m
pour un plan à l'échelle 1/100 : 1 cm = 1 m

Si vous disposez de plans papiers, **veillez à les scanner plutôt que de les prendre en photo** pour conserver leur échelle.

Plan conforme



Plan non exploitable



Déposez votre dossier

Pour déposer votre demande, rendez-vous sur le Guichet Unique.

Cliquez sur « [Créer un compte](#) », renseignez le formulaire, acceptez les conditions générales d'utilisation et suivez les instructions affichées à l'écran.

Il existe plusieurs formulaires de déclaration préalable, veillez à sélectionner le **Cerfa adéquat**.

Renseignez avec précision l'encadré **Courte description de votre projet** : pensez que les personnes qui étudieront votre demande n'auront comme informations que celles que vous fournirez.

Pour tout complément d'information, renseignez-vous auprès de votre mairie.

Liste des pièces à fournir

DP1	Plan de situation	6
DP2	Plan de masse	7
DP3	Plan de coupe	8
DP4	Plan des façades et des toitures	9
DP5	Aspect extérieur	10
DP6	Insertion graphique	11
DP7	Photo proche	12
DP8	Photo lointaine	13
DP11	Notice descriptive	14

Ce plan doit permettre de localiser précisément votre terrain au sein de la commune

Pour obtenir ce plan, rendez-vous sur www.cadastre.gouv.fr

DP 1

1

Renseignez directement l'adresse du terrain, il n'est pas nécessaire de créer un compte

Et cliquez sur **RECHERCHER**

2

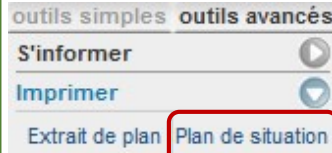
Cliquez sur



3

Cliquez sur

- Outils avancés
- Imprimer
- Plan de situation



4

Cliquez sur le terrain puis sur



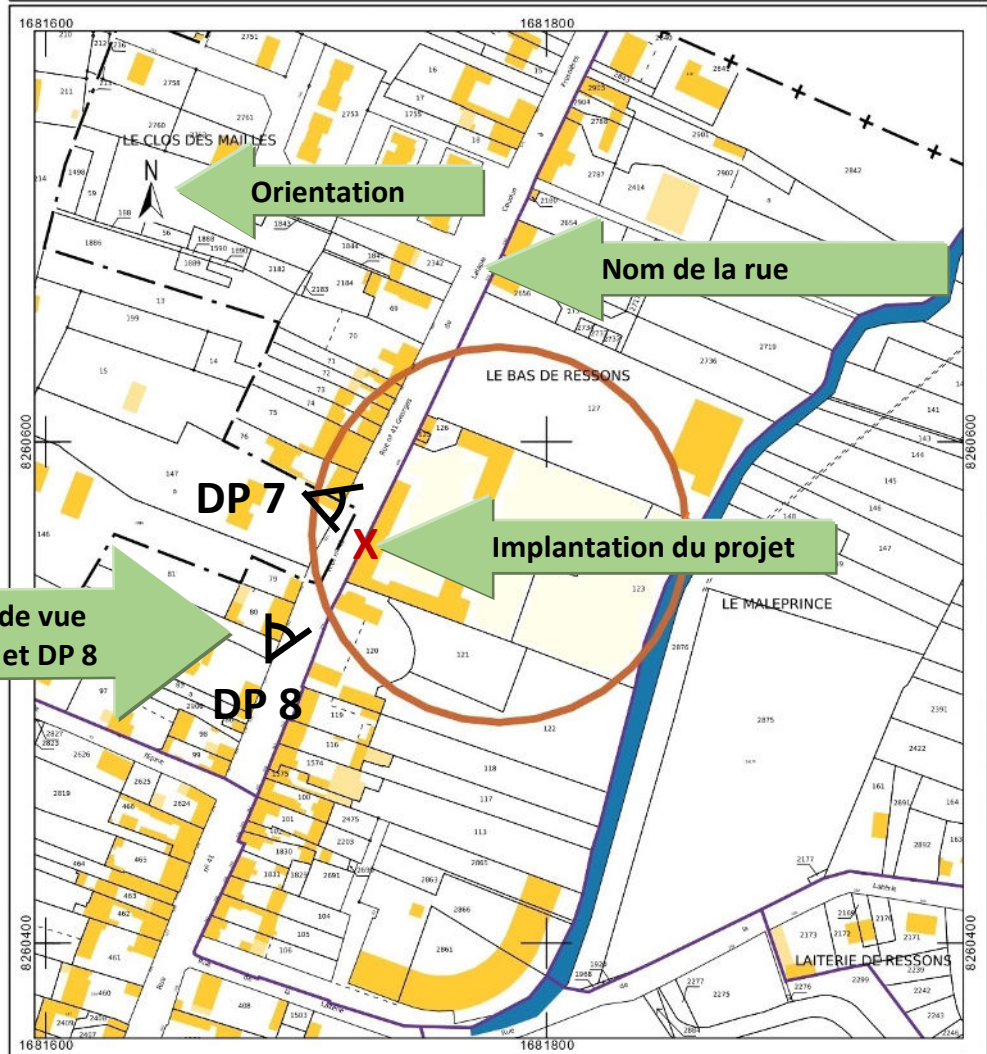
Choisissez l'échelle 1/2000

et cliquez sur



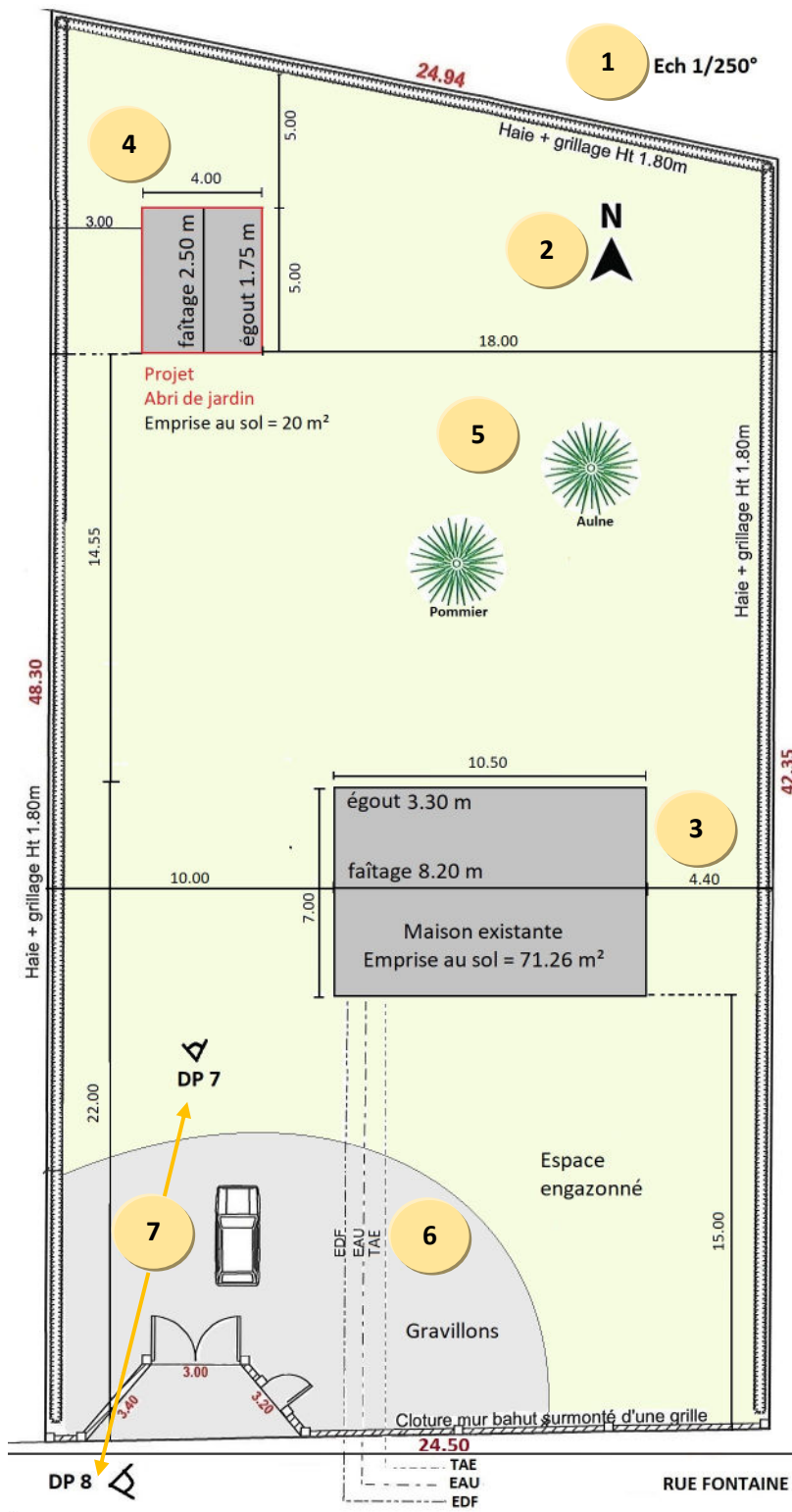
Plan de situation

Département : OISE Commune : RESSONS SUR MATZ Section : B Feuille : 000 B 01 Échelle d'origine : 1/1250 Échelle d'édition : 1/2000 Date d'édition : 10/03/2023 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES PLAN DE SITUATION	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : COMPIEGNE 8 Rue Winston Churchill C.S. 40065 60321 60321 COMPIEGNE CEDEX tél. 03 44 92 58 90 - fax plgc.oise.compiegne@dgifp.finances.gouv.fr
	Echelle 1/2000 Parcelles B 123, B 124, B 125 et B 126	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr Références cadastrales



Ce plan doit représenter le projet dans l'intégralité du terrain

Il doit être coté en 3 dimensions (longueur, largeur et hauteur)



Faites figurer

- 1 l'échelle
- 2 l'orientation (nord)
- 3 les bâtiments existants et leur emplacement exact
- 4 le bâtiment projeté
- 5 les arbres existants, ceux supprimés et/ou à planter
- 6 l'emplacement prévu pour le raccordement aux réseaux ou l'installation du système d'assainissement individuel
- 7 l'endroit à partir duquel les photos jointes (DP7-DP8) ont été prises et l'angle de prise de vue

Pensez à indiquer

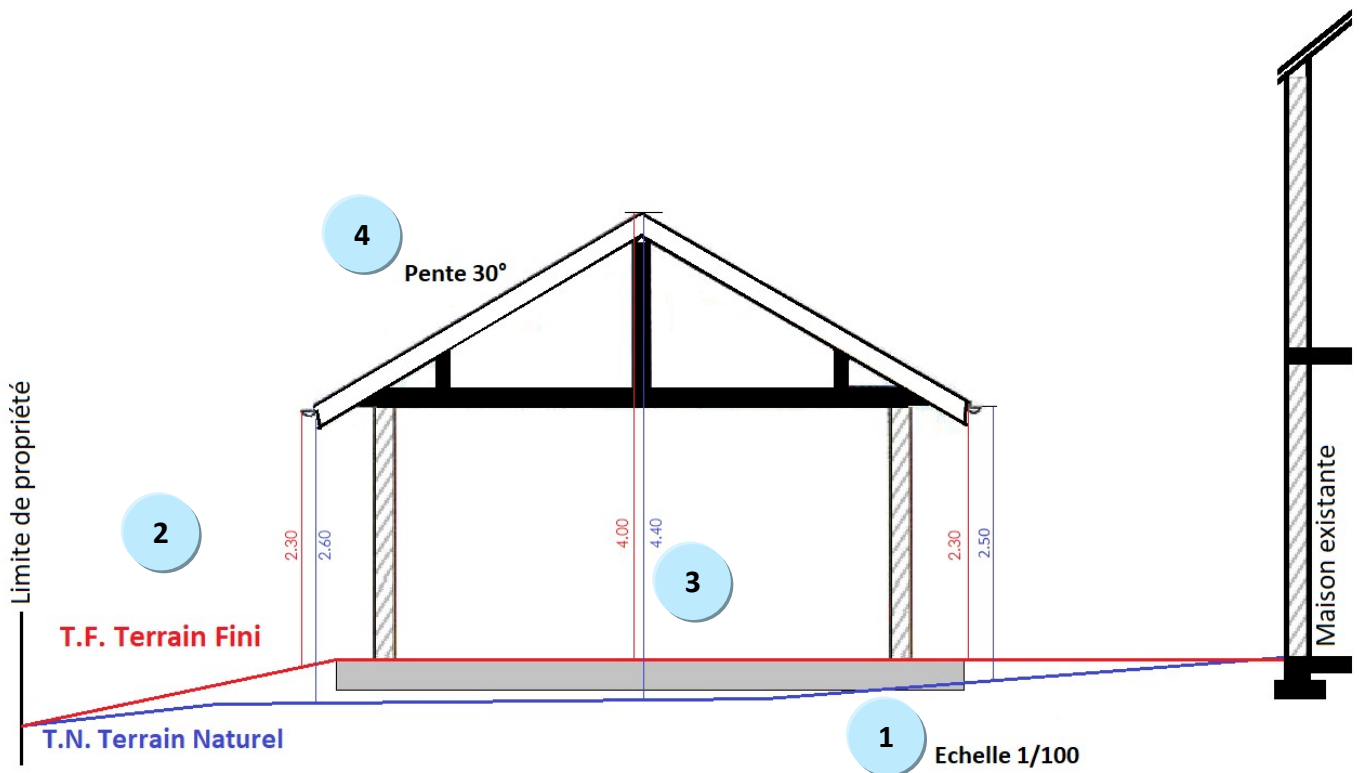
- L'emprise au sol de tous les bâtiments
- Les hauteurs de bâtiments
- La distance entre les bâtiments
- La distance de la construction par rapport à l'alignement et aux limites séparatives

Ce plan complète le plan de masse et permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant le projet



4 éléments indispensables

- 1 l'échelle
- 2 le profil du terrain avant (terrain naturel TN) et après travaux (terrain fini TF)
- 3 les cotes au faîtage et à l'égout du toit (gouttière) par rapport au terrain naturel.
Pour une piscine : cote du projet par rapport au terrain naturel
- 4 le degré de pente des toitures



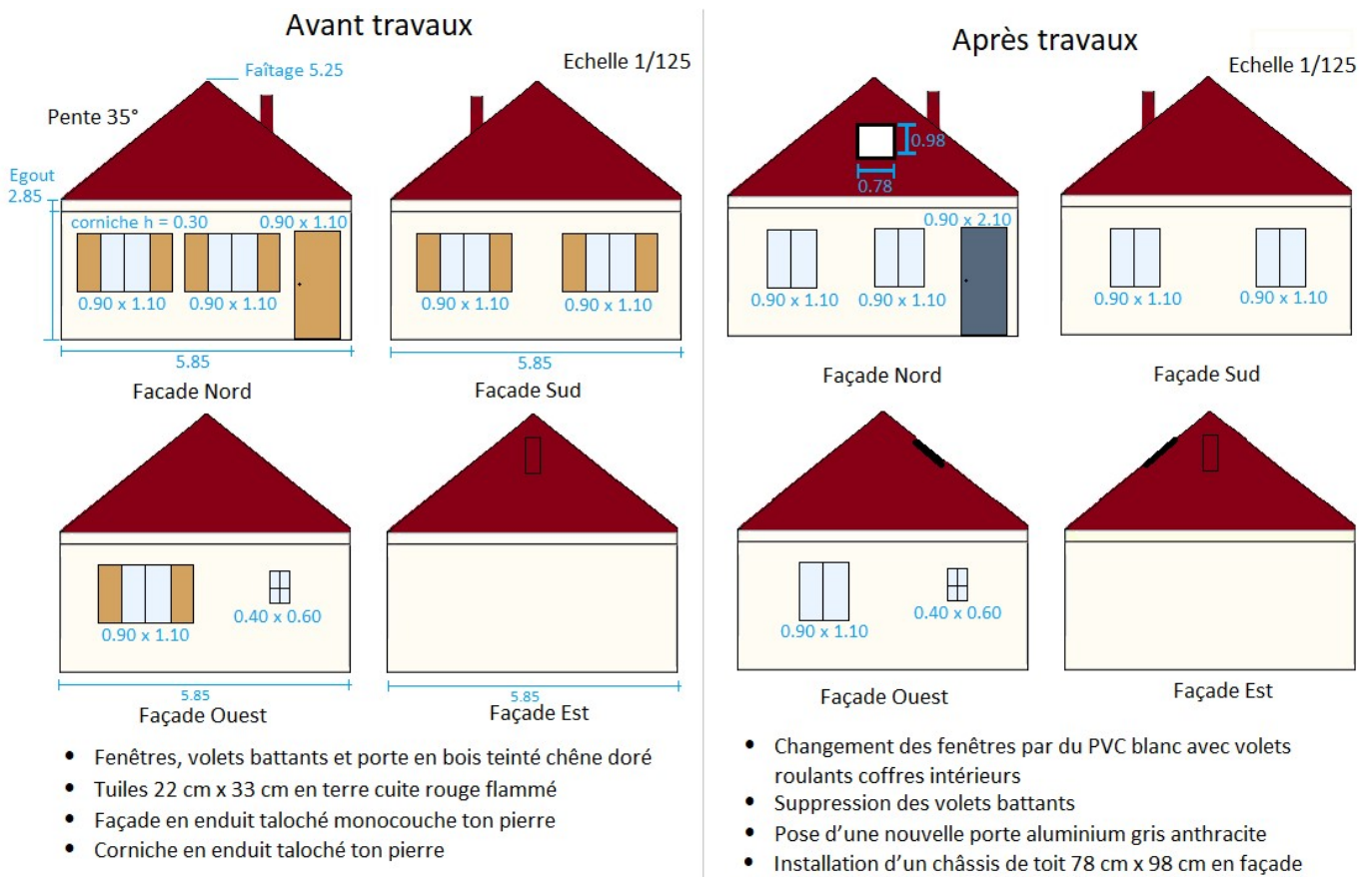
Pièce DP3
à joindre
si le profil du terrain
est modifié par les
travaux

Les plans des façades et des toitures permettent d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction

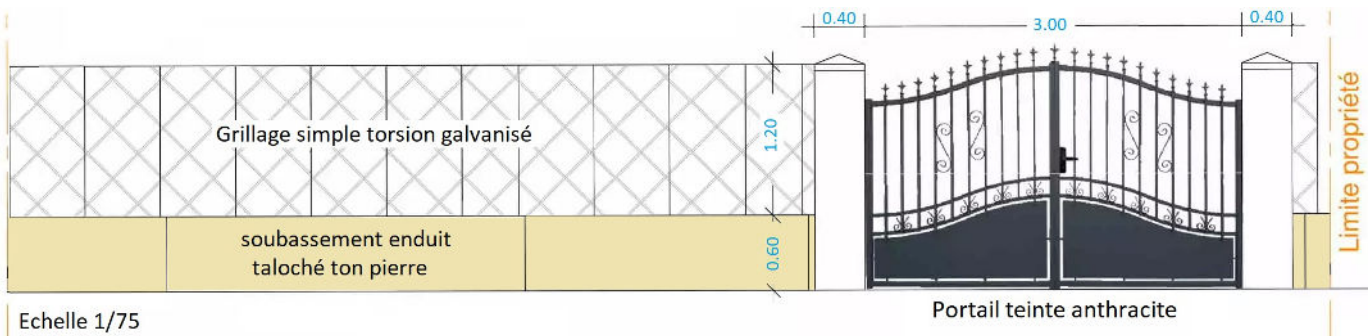
Pensez à indiquer

- 1 l'échelle
- 2 l'état initial des façades si votre projet modifie un bâtiment existant
- 3 l'état futur de toutes les façades et des toitures
- 4 les matériaux et coloris utilisés, éléments de décors, portes, fenêtres, cheminées...
- 5 les dimensions de la construction, des ouvertures, des soubassements...
- 6 le degré de pente des toitures

Exemple de DP4 pour un projet de modification de menuiseries



Exemple de DP4 pour un projet d'édification de clôture



Faites figurer

- la hauteur totale
- la hauteur du soubassement éventuel et des piliers
- les dimensions des portails et portillons

Représentation de l'aspect extérieur de la construction

Ce document permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction, une fois les modifications envisagées réalisées

Exemple de DP5 pour un projet de pose de 2 châssis de toit

Avant travaux



Après travaux



Pièce DP5 à fournir

**si le plan des façades
et des toitures (DP4)
ne suffit pas pour montrer
les modifications
prévues par le projet**

Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement

Ce document permet d'apprécier comment le projet se situe
par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages

Exemple de DP6 pour un projet de piscine



Plusieurs techniques possibles

- photomontage
- croquis à main levée en 3D
- simulation informatique

Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche

Cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains qui les jouxtent immédiatement

- ✓ Sont acceptées les photos nettes, en couleur qui permettent de voir les terrains voisins
- ✗ Sont refusées les photos en noir et blanc ou qui ne permettent pas de voir les terrains voisins

Exemple de DP7 pour un projet de construction



Exemple de DP7 pour un changement de menuiseries



Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

Cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain
d'implantation du projet et des terrains avoisinants

- ✓ Sont acceptées les photos nettes, en couleur qui montrent l'aspect général de la rue, des espaces publics et des façades
- ✗ Sont refusées les photos en noir et blanc ou qui ne montrent pas l'aspect général de la rue, des espaces publics et des façades

Exemple de DP7 pour un changement de menuiseries



Notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux

Ce document présente la situation du terrain et le projet. Il explique la façon dont les constructions prévues s'insèrent dans leur environnement et permet de vérifier si les matériaux utilisés et les modalités d'exécution sont bien conformes à la réglementation.

Exemple de notice pour un projet d'abri de jardin

Pour rédiger cette notice

**aidez-vous du descriptif de
matériaux
ou de votre devis de
travaux**

DP 11 Notice descriptive

Construction d'un abri de jardin

Environnement

Le projet consiste en la construction d'un abri de jardin sur la parcelle cadastrée section AA parcelle XX. Le terrain d'implantation est plat. La maison existante date des années 1960. Elle est en enduit lisse, ton pierre, avec une toiture deux pentes en tuiles terre cuite.

Modifications apportées au terrain

Le profil du terrain ne sera pas modifié. Tous les arbres seront conservés.

Construction

L'abri de jardin sera implanté en limite de fond de parcelle.

Il présentera une forme rectangulaire et aura une superficie extérieure de 15,30 m². Ses dimensions seront de 4,17 m x 3,67 m avec une hauteur au faîtage de 2,60 m.

Limites de terrain

Le grillage de clôture édifié en limite de propriété sera conservé. L'abri de jardin sera non visible depuis la voie publique.

Matériaux, couleurs et modalités d'exécution des travaux

Toiture : La toiture aura 2 pans avec un pente de 20°. Elle sera en lames bouvetées et recouverte d'un feutre bitumé de teinte gris anthracite.

Façades : Les façades seront en pin, en lames horizontales empilées. Le bois sera traité par un verni de teinte naturelle.

Menuiseries : La façade avant comporte une double porte vitrée et une fenêtre. Les menuiseries seront en pin verni de teinte naturelle. Le vitrage sera en verre Sécurité de 4 mm.

Sol : L'abri de jardin sera installé sur des dalles gravillonnées carrées de 40 cm de large posées sur un lit de sable de 5 cm d'épaisseur.

Plantations

4 arbustes à feuillages persistants de type Photinia Red Robin seront plantés de part et d'autre de l'abri (à 70 cm des façades OUEST et EST) pour une bonne intégration de l'abri dans le paysage.

Accès au terrain

L'accès au terrain ne sera pas modifié.

Gagnez du temps !

Déposez votre demande en ligne



<https://paysdesources.geosphere.fr/guichet-unique>

**Votre mairie reste à votre disposition
pour tout renseignement**

Conçu et réalisé par la Communauté de Communes du Pays des Sources
www.cc-pays-sources.fr

Avril 2024

